

COMPTE RENDU

Conseil municipal du vendredi 17 septembre 2021

Lecture des délibérations prises lors du précédent conseil municipal > validées par le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTÉ

Scission de Centre Morbihan Communauté

Par mail du 4 août 2021 le Président de Centre Morbihan Communauté a informé les communes membres qu'à l'arrêté préfectoral de création des deux futures intercommunalités, devra être annexé l'accord des communes concernant le périmètre défini, le détail de la répartition des agents, des biens et des services, ainsi que les droits et obligations qui y sont attachés. Ceci est exigé afin d'avoir l'assurance que chaque intercommunalité créée a les moyens d'assurer le service public. En outre, CMC devra être en mesure de produire la délibération du Conseil communautaire ainsi que l'accord des communes, au plus tard trois mois avant la date d'effet du partage, soit avant le 30 septembre 2021. Il a donc été demandé aux collectivités de bien vouloir organiser un conseil municipal dans les communes respectives entre le 17 et le 24 septembre prochain, afin de respecter ce délai du 30 septembre, ainsi que les conditions de majorité qualifiées nécessaires à l'accord sur la répartition.

- **Création de 2 EPCI issus du partage de la communauté de communes : périmètres, statuts et études d'impact**
- **Création de 2 EPCI issus du partage de la communauté de communes : répartition des personnels, biens, équipements et services**
- **Création de 2 EPCI issus du partage de la communauté de communes : composition des conseils communautaires**
- **Création de 2 EPCI issus du partage de la communauté de communes : procédure dérogatoire de ré-adhésions aux syndicats**
- **Jean BOISTAY ne prend pas part aux votes du fait de sa position d'agent au sein de CMC. Les délibérations ont été validées une par une, par 2 abstentions et 14 voix pour.**

Approbation rapports CLECT du 24 juin 2021

Le conseil municipal est invité à délibérer sur le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 24 juin 2021, à Centre Morbihan Communauté.

Dans ce rapport, la commission a traité de :

- Les corrections de l'attribution de compensation réelle 2020 - actualisation des services communs
- L'attribution de compensation prévisionnelle 2021.

Monsieur le Maire propose d'adopter le rapport de la CLECT en date du le 24 juin 2021.

Le conseil municipal de la commune de MELRAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-DC-116 du 10 septembre 2020, relative à la création et à la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Vu le rapport définitif de la CLECT ci-après annexé approuvé par la dite CLECT à l'unanimité ;

Considérant que les rapports de la commission d'évaluation des charges transférées constituent dès lors, la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation ;

Considérant que le conseil municipal de chaque commune membre intéressée est appelé à se prononcer, à la majorité simple, sur les montants des attributions de compensation tels qu'ils sont proposés dans le rapport de la commission,

Le conseil municipal, « à l'unanimité/par xx voix pour, xxx contre et xxx abstention » :

- « approuve/désapprouve » le contenu du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie en date du 24 juin 2021 annexé à la présente délibération, portant sur :

- Les corrections de l'attribution de compensation réelle 2020 - actualisation des services communs,
 - L'attribution de compensation prévisionnelle 2021.
- **d'approuver pour MELRAND le montant de l'attribution de compensation réelle 2020 de 136 886.29 € et de 134 021.91 € au titre de l'attribution de compensation prévisionnelle de 2021 (voirie correction part dégressive de CMC – 2 864.38 €).**
- charge monsieur le Maire de notifier cette décision au Président de Centre Morbihan Communauté
 - autorise M. le Président ou son représentant à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **Approbation du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : LIMITATION DE L'EXONERATION 2 ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

En septembre 2010 la commune avait délibéré pour la **suppression** de l'exonération de la taxe foncière de 2 ans sur tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1^{er} janvier 2011, selon l'article 1383 du CGI.

Or suite à la réforme relative à la taxe d'habitation et notamment le transfert de TFB départementale sur la part communale, le législateur a modifié la rédaction de l'article 1383 du CGI.

Par conséquent l'ancienne délibération est caduque et à défaut d'une nouvelle délibération de la commune l'exonération sera totale.

C'est pourquoi dès le 03/06/2021 le SFDL a adressé un mail avec ses annexes : la délibération doit être **votée pour le jeudi 30/09/2021 au plus tard** pour limiter l'exonération selon une quotité allant de 40 à 90% (la suppression de cette dernière à 100% n'étant plus possible selon la nouvelle rédaction).

- *Vu l'article 1383 du code général des impôts :* **Approbation du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 50%.**

VILLAGE DE L'AN MIL

Expérimentation et animation archéologique – Programme 2022

Comme les années précédentes, une demande de financement est présentée à la DRAC et à la Région dans le cadre du programme d'expérimentation et d'animation archéologique du Village de l'An Mil. Les demandes auprès du Département seront vues ultérieurement dans le cadre de dispositifs spécifiques.

Dépenses	Montant	Partenaires financiers	Montant
Animation	6 500 €	DRAC	10 000 €
Fonctionnement	7 000 €	Région Bretagne	7 500 €
Frais de personnel	7 000 €	Commune de Melrand	12 500 €
Analyses	1 000 €		
Achats	7 000 €		
Reconstitutions	1 000 €		
Déplacements	500 €		
Total TTC	30 000 €	TOTAL	30 000 €

- **Approbation du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Tarifs

La directrice de l'An Mil demande au conseil municipal de voter les tarifs suivants pour le bon fonctionnement de la boutique :

INTITULES	FOURNISSEURS	AUTEURS	TARIFS
Farine de blé noir sachet 1 kg.	Moulin de Sébrevet		4.35€
Farine de blé noir sachet 500 g.	Moulin de Sébrevet		2.53€
Crème d'avoine sachet 500 g.	Moulin de Sébrevet		3.48€
Le Moyen Age à petits pas	Actes Sud junior I. N. R. A. P.	Carpentier	13.50€

- **Approbation du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

VENTE TRACTEUR MAC CORMIC

La commune de MELRAND avait fait l'acquisition du tracteur Mac Cormic en juillet 1996 pour les services techniques pour un montant de 2 286.74 €. La 1^{ère} mise en circulation de ce tracteur remonte au 25 janvier 1974.

Un nouveau tracteur vient d'être acquis pour les services techniques, avec chargeur compact et broyeur comme cela avait été vu lors du vote du budget primitif 2021.

Il est donc proposé à l'assemblée de vendre en l'état le tracteur Mac Cormic : d'après Didier « l'état général est critique, il faut le connaître pour s'en servir. L'acquéreur devra savoir bricoler ce genre de matériel pour le remettre en état (fuite de gasoil, fuite d'huile, compliqué de couper le moteur...) ».

- Dans un 1^{er} temps il est donc demandé à l'assemblée de valider la mise en vente, définir un prix de départ, et préciser les conditions de vente (vente en l'état, prix à débattre ou non, durée de mise en vente, affichage mairie + site internet + panneau d'infos + page FB de la commune, qui recevra les personnes souhaitant des précisions).
- Lors de l'assemblée d'octobre ou de novembre (en fonction des délais définis ci-avant) le conseil municipal étudiera les propositions et choisira l'acquéreur potentiel.
- **Approbation du conseil municipal, par 1 abstention et 16 voix pour.**
 - **Mise en vente du tracteur Mac Cormic au prix de 1 000 € : vente en l'état, prix à débattre**
 - **Offre à transmettre au plus tard pour le 7 novembre 2021**
 - **Affichage mairie, site internet, panneau d'infos, page FB de la commune**
 - **Toute demande de précision sera à transmettre par mail : commune-de-melrand@wanadoo.fr, ou à déposer en mairie**
 - **Les propositions seront étudiées au CM de novembre 2021**

DEMANDE DE SUBVENTION : MELRAND ARTS VIVANTS

L'association Melrand Arts Vivants a déposé sa demande de subvention annuelle de 200 € le 02 septembre dernier. Comme cela avait été vu lors de la séance du 28 mai 2021 il est donc demandé à l'assemblée d'émettre un avis.

- **Approbation du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

QUESTIONS DIVERSES

DEPARTEMENT : Dispositif « voirie, aménagement et mobilier urbains »

La commission permanente du Département crée un nouveau dispositif « voirie, aménagement et mobiliers urbains » à l'attention des communes, à mobiliser sur une période de 12 mois sur 2 exercices (2021 et 2022).

Ce dispositif est un soutien complémentaire forfaitaire de 50 000 €/commune, dans la limite des 80% d'aides publiques (Possibilité de cumuler avec le PST et le retour des amendes de police).

Tableau de financement prévisionnel pour les travaux de la Rue St Laurent :

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant
Travaux réhabilitation réseau EU (MO comprise)	64 240.00 €	Département – FIEA	12 848.00 €
Travaux VRD (MO comprise)	132 621.00 €	Amendes de police	24 361.50 €
		Département – PST 30% de 132 621 €	39 786.30 €
		Département – dispositif « voirie, aménagement et mobilier urbains »	50 000.00 €
		Autofinancement	69 865.20 €
TOTAL	196 861.00 €	TOTAL	196 861.00 €

- **Approbation du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

INFORMATIONS DIVERSES – Charles BOULOUARD

- Départ du Sous-Préfet, Mr Patrick VAUTIER, arrivée d'une **nouvelle Sous-Préfète le 27 septembre 2021, Mme Claire LIETARD**
- Arrivée d'une **nouvelle Lieutenante de Gendarmerie à BAUD, Mme Céline LE CHAUX**

QUESTIONS :

- **Murielle NICOL** : est-ce possible de connaître le coût des études d'impact liées à la scission de CMC ?
- **Charles BOULOUARD** : *les études d'impact financier et RH ont été réalisées à la demande du Sous-préfet : le coût total, de l'ordre de 40 000 €, est pris en charge directement par CMC (aucune participation des communes).*

RETOURS DES COMMISSIONS et DES REFERENTS

📌 Thierry LE PODER :

- Commission BFAG réunie le 04/09 :
 - Point sur les finances au 31/08/21 : RAS, niveau de résultat conforme, estimé à environ 350 000 € au 31/12
 - Cabinet NEPSIO retenu pour l'audit sur le fonctionnement des services et la définition du schéma futur. Entretiens individuels des agents du 24/09 au 04/10
- Achat de la tondeuse en cours : le report sur 2022 comme prévu au BP 2021 n'est finalement pas possible du fait de l'état actuel de la tondeuse (devis de réparation trop élevé par rapport à l'âge de la tondeuse et son prix d'achat initial). Des devis sont à l'étude pour une tondeuse nouvelle génération avec kit mulching et coupe frontale.

Sarah GEGOUT :

- La commission communication s'est réunie la semaine dernière :
 - 4 propositions de logo soumises à un sondage auprès de la population > coupon à découper sur la Lettre Zoom
 - Il ne s'agit pas de remplacement mais d'un complément au blason de la commune
 - Le logo retenu sera retravaillé par une agence
 - Sondage également sur la page FB avec les explications pour chacun des logos
 - Décision au CM du 22 octobre prochain
 - Panneaux de communication pour l'étang de Kerstraquel en cours de création : préparé par PICBOIS concepteur implanté à la Gacilly

Jean BOISTAY :

- Les travaux suivent leur cours :
 - Chape préparation pose carrelage aux vestiaires (1 mois de séchage)
 - 1^{er} rdv de chantier le 14/09 pour les travaux de la pharmacie : démarrage prévu courant octobre
- Démarrage des travaux de voirie d'ici 3 semaines
- Effacement réseau du stade en cours de réalisation : les containers seront implantés prochainement. Solution provisoire à trouver pour l'éclairage du stade (au départ il n'était pas prévu qu'il y ait des entraînements durant les travaux)

Marguerite ROGER ;

- Rentrée scolaire faite avec Nicole BOUCHERON dans les 2 écoles
 - 76 enfants à l'école publique
 - 62 enfants à l'école privée
- Réunion de la commission le 14/09 en présence de Marianne LE LCAINCHE qui a présenté le PEDT
- Réunion du CME le 09/10 à 10h30
- Projet Ados « Juniors Association » avec Saint Barthélémy, Quistinic et Baud
- Réunion le 16/09 avec les bénévoles de l'aide aux devoirs : démarrage le 20/09 (lundis, mardis et jeudis)

Jean-Marc LE SAUX

- Spectacle du 13/07 : bel évènement de l'été, personne ne s'attendait à voir autant de monde
- L'art dans les chapelles : bonne fréquentation
 - Juillet : 1 056 entrées
 - Août : 1 121 entrées
 - Septembre : 130 personnes sur les 2 premiers week-ends, reste à voir les journées du patrimoine du week-end des 18/19 sept
- Village de l'An Mil : environ 10% de fréquentation en moins du fait notamment du pass-sanitaire
- Aire de camping-cars : livraison prévue courant avril
- Forum des associations : bonne surprise sur la fréquentation, passages réguliers toute la journée, inscriptions

- Ajout fléchage des circuits de randonnées pour donner les directions de départ car certains randonneurs se perdaient dès le début
- Déjà des sollicitations pour le Marché de Noël
- L'Inventaire du Patrimoine va reprendre
- Spectacle Les Géantes annoncé dans la lettre Zoom (reporté du fait de la crise sanitaire) : le 24 octobre à la salle polyvalente, en partenariat avec CMC
- 📌 **Hervé JEGOUZO** : RAS calme plat pour les nuisibles
- 📌 **Ronan LE PALLEC** : Sécurité routière
 - Campagne nationale pour les centres bourgs / centres villes > limitation de la vitesse à 30km/h
 - Sensibilisation car beaucoup d'accidents avec les cyclistes et les trottinettes
- 📌 **David CHEVREUX** :
 - Réunion CMC le 07/09 mais n'a pu être présent
 - Prochaine réunion CMC le 22/09 (énergies, développement durable)
- 📌 **Morgane DEVISME** : ne reçoit rien, plus aucune info de CMC depuis au moins 4 mois

DATES A RETENIR

- **Prochain conseil municipal :**
 - **Vendredi 22 octobre 2021 – 20h salle du CM de la mairie**
- Conseil d'exploitation du Village de l'An Mil : lundi 27 septembre à 18h30 au Village
- CCAS : mardi 28 septembre à 15h salle du CM
- Commission ouverture des plis : jeudi 30 septembre à 19h salle du CM (révision contrats assurances 2022-2025)
- **Courant novembre accueil des nouveaux nés et des nouveaux arrivants 2019 et 2020**

MANIFESTATIONS PROGRAMMEES – Annulations / modifications

Septembre :

- 18 et 19 : Journées européennes du Patrimoine. Ateliers pratiques – Village de l'An Mil

Octobre :

- 02 : Repas à emporter - Amicale des Sapeurs-Pompiers
- 10 : Randonnées VTT et pédestre - Cyclo Club et Comité de la Vallée du Guelhouit
- 24 : Animation Les Géantes

Novembre :

- 11 : Trail « Tro bro Melrand » - La Melrandaise
- 20 : Théâtre – Melrand Arts Vivants
- 20 : Repas automnal école Notre Dame du Guelhouit (salle polyvalente et à emporter)
- 26 et 27 : Fest-Noz Trad - « Bugalé Melrand »

Décembre :

- 03 et 04 : Opération Téléthon
- 05 : Marché de Noël